



## Objectifs de la formation

- ▶ Obtenir le code de la route
- ▶ Obtenir la catégorie B/B78 du permis de conduire
- ▶ Comprendre et appliquer le code de la route.
- ▶ Avoir une conduite responsable en gérant les situations à risque et en anticipant les dangers.
- ▶ Élargir sa zone de recherche d'emploi et garantir une autonomie de déplacement sur l'emploi.

Infos <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2828>



## Contenu de la formation

### 1 / Code de la route

- ▶ Comprendre les bases du code de la route - Connaître les règles de circulation
- ▶ Maîtriser les règles de sécurité
- ▶ Comprendre les comportements à risques

### 2 / Conduite

- ▶ Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- ▶ Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- ▶ Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- ▶ Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

## Méthodes pédagogiques et modalités

- ▶ Cours collectif et individuel /Partage et échange d'expériences et de savoirs /Exercices d'applications /Mises en situation sur l'aspect technique /Démonstrations et approche progressive / Entraînements et Examen blanc /Applications mobiles et plateformes en ligne
- ▶ Évaluation diagnostique avant l'entrée en formation : tests cognitifs, d'observation, de concentration et évaluation pratique en voiture.
- ▶ Évaluation, suivi de la progression et adaptation des leçons.
- ▶ Évaluation pré-examen pour l'autonomie de l'élève sur des parcours variés.
- ▶ Attestation de formation
- ▶ L'inscription du candidat aux épreuves du Code et de la conduite est réalisée par le candidat. La délivrance de l'Épreuve Théorique Générale du code de la route est conditionnée par la réussite à l'examen passé en présence d'un surveillant, dans un centre d'examens agréé. Il s'agit d'un questionnaire à choix multiple de 40 questions avec une recevabilité à **35/40**. La délivrance de la catégorie B du permis de conduire est conditionnée par la réussite aux épreuves passées en présence d'un inspecteur du permis de conduire, dans un centre d'examen. Pour être reçu, vous devez obtenir **20 points ou plus** et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.



## Financement de la formation

La formation est co-financée **selon votre situation** et **éligibilité** en partie par le Département des Alpes-Maritimes ou France Travail ou la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis ou le Fond Social Européen **et une participation de l'usager**.

- **Pour les allocataires du RSA** (revenu solidarités active) ou **ACCO GLO** (accompagnement global par France travail) : le coût *pour l'usager* est de 330€ (code + conduite) et 500€ (conduite seule)

- **Pour les autres publics**, le coût *pour l'usager* est de 900€ (code + conduite) et 500€ (conduite seule)

- **Financement possible via CPF** : € (code + conduite) ou € (conduite seule)

Infos complémentaires : Après obtention du permis B78, le bénéficiaire peut, s'il le souhaite, suivre une passerelle vers le permis B manuel (non proposée par notre centre).



## Public et modalités d'inscription

- ▶ **Public** : tout demandeur d'emploi suivi par un conseiller emploi
- ▶ **Délais d'accès** : Inscription possible **uniquement par le conseiller emploi** jusqu'à un jour avant l'information collective.
- ▶ **Calendrier** : La formation démarre 2 semaines après l'information collective.
- ▶ **Modalités d'inscription** :
  - ▶ **Via** Parcours Solidarité pour les BRSA et ACCO GLO RSA
  - ▶ **Via** Le Site de Reflets pour les ACCO GLO non RSA et les autres publics (Lien : [fiche de pré - inscription](#))



## Prérequis Niveau

- ▶ Avoir un projet professionnel nécessitant le permis B
- ▶ Ne pas faire l'objet d'une suspension ou d'une interdiction de permis.
- ▶ Avoir réalisé une évaluation initiale et être évalué à un volume inférieur à 40 heures de formation pratique à la conduite.
- ▶ Être disponible du mardi au vendredi pour suivre les cours de code.
- ▶ Être disponible minimum 2 fois par semaine du mardi au vendredi pour suivre les leçons de conduite.
- ▶ Être en possession des documents suivants : Une pièce d'identité originale en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans.



## Dates - Durée – Modalités

- ▶ Nb de personnes par session : 4 minimum / 10 maximum

Durée d'une session :

- ▶ **Parcours complet (code + conduite) - Pour un total de 88 h**
  - ▶ 48 Heures de formation code (maximum 4 semaines)
  - ▶ 40 h de formation conduite (max 5 mois)

- ▶ **Parcours partiel (Conduite uniquement) - Pour un total de 40 h**
  - ▶ 40 h de formation conduite (max 5 mois)

## Dates prochaines informations collectives et sessions code :

- ▶ **Information** : 06\*, 07\*\* & 09\*\*\* janvier 2026
- ▶ **Formation Code** : Du 19 janvier au 19 février 2026
- ▶ **Information** : 03\*, 04\*\* & 06\*\*\* mars 2026
- ▶ **Formation Code** : Du 16 mars au 16 avril 2026
- ▶ **Information** : 19\*, 21\*\* & 22\*\*\* mai 2026
- ▶ **Formation Code** : Du 1<sup>er</sup> juin au 01 juillet 2026

## Horaire formation code

- \* Le Cannet : 9h à 12h
- \*\*Antibes : 13h30 à 16h30
- \*\*\*Nice Ouest – ICARDO : 9h à 12h



## Accessibilité Handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (à condition d'avoir été reconnu apte par un médecin agréé et validé un contrôle médical d'aptitude à la conduite)  
Des questions ? Contact : 04 93 20 66 40 ou par mail à [referent.handicap@reflets.asso.fr](mailto:referent.handicap@reflets.asso.fr)



## Indicateurs de résultats année en cours

- Taux de réussite au code de la route : 87%
- Taux de réussite au Permis : 86%
- Taux d'abandon : 7%
- Taux de satisfaction : 90%
- Taux d'insertion global : 54%

Mise à jour 08/04/2026 – v3